



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 26 JANVIER 2023

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 26 janvier 2023 à 18h30.

Présents : Emmanuel LABASSE, Estel BOUCHE, Pauline BOUCHEREAU, Camille MARTIN, Amélie PANCRACIO, Frédéric ROUX, Théo TALANDIER DE L'ESPINASSE, Daniel VAUZEILLES.

Absents excusés : Sylvain CREGUT (pouvoir donné à Emmanuel LABASSE), Pascal FOURNIER, Baptiste SIMON (pouvoir donné à Amélie PANCRACIO).

ORDRE DU JOUR :

- Approbation des deux derniers compte-tendus
- Désignation d'un secrétaire de séance
- Critérium du Dauphiné
- Terrain Multisport
- DSP Camping les Bombes
- Camping car Park
- Travaux Coudert au Bourg
- Avancement dossiers/projets et subventions
- Nouveau PPRI
- Bulletin municipal
- Dossiers et demandes administrés
- Animation
- Devis et conventions reçues
- CCAS
- Questions diverses

1. APPROBATION DES COMPTES RENDUS DES DEUX DERNIERES REUNIONS

Les comptes rendus des réunions du Conseil Municipal des 27 septembre et 17 novembre 2022 sont approuvés.

2. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Daniel VAUZEILLES a été élu secrétaire de séance

3. CRITERIUM DU DAUPHINE

Monsieur le Maire rappelle que le **Grand Départ du Critérium du Dauphiné aura lieu comme prévu les 3 et 4 juin 2023**. A noter que les bords du Lac seront difficiles d'accès à ces dates.


Un aperçu de la médiatisation mise en place pour cet évènement en 2022 est visionné, ainsi que le parcours prévu en 2023 dans le Sancy.

Monsieur Frédéric ROUX indique qu'il a appris que **les retombées locales du Dauphiné étaient en fait plus importantes que celles du Tour de France**.


MÉDIATISATION DE L'ÉPREUVE

Suivez la course en direct sur **france 3** et **EUROSPORT** dès le dimanche 5 juin 2022.


SUIVI DE LA COURSE EN TÉLÉVISION



Course diffusée dans **190 pays**



26 diffuseurs dont **23** en direct



Près de **7,2 millions** de téléspectateurs uniques ayant vu au moins 1 des 8 étapes diffusées*
*en 2021

FRANCE

Direct

- France 3
- Eurosport France

EUROPE

Direct

- Eurosport

Autres chaînes

Direct ou différé

- Belgique : RTBF, VRT
- Danemark : DKT2
- Espagne : Teledporte
- Italie : Rai Sport
- Luxembourg : RTL
- Norvège : TV2
- Pays-Bas : NOS (week-ends)
- Pays Basque : ETB
- Suisse : SRG SSR (week-ends)

Résumés quotidiens

- Pays-Bas : NOS (en semaine)
- Royaume Uni : ITV4

MONDE

Direct

- Afrique subsaharienne : SuperSport
- Amérique latine : ESPN International
- Asie du Sud-Est : Eurosport
- Australie : SBS
- Canada : FloBikes
- Chine : Zhibo.tv
- Colombie : Caracol
- États-Unis : NBC Sports
- Japon : J Sports
- Moyen-Orient et Afrique du Nord : beIN Sports
- Nouvelle-Zélande : Sky Sport

Résumés quotidiens

- Amérique latine : Global Cycling Network
- Monde : Lanterne Rouge (clips digitaux)

Programme final

- Amérique latine : Global Cycling Network
- États-Unis : Global Cycling Network


Agences news

- AFPTV, Eurovision, Reuters, SNTV


Chaîne news monde

- France 24 (en français, anglais et arabe)


SUIVI DE LA COURSE EN DIGITAL




LIVE VIDÉO
france-tv sport



DÉPÊCHES, RÉSULTATS,
CLASSEMENTS EN DIRECT MINUTE
PAR MINUTE
criterium-du-dauphine.fr



RÉSEAUX SOCIAUX
@dauphine #Dauphine
@CriteriumDuDauphine



Une communauté de **178 000 followers** sur les plateformes officielles (Facebook, Twitter et Instagram)*
*en date du 29 janvier 2022

Monsieur le Maire précise que les grandes équipes cyclistes sont obligées de participer au Critérium, d'où **une diffusion dans 190 pays et auprès de 26 diffuseurs dont 23 en direct**. L'émission dure environ 2 heures, sur le Lac principalement **puisque'il y a trois boucles (trois passages au bord du Lac)**.

Trois lacs sont sur le tracé (le Guéry, le La Chambon et Servièrre) et 3 cols de 4^e catégorie. Un sprint devrait avoir lieu à Picherande.

Monsieur le Maire précise que des élus de la commune **ont été reçus à l'Hôtel du Département à Clermont** en présence de représentants d'ASO (organisateur), de la Région et du Conseil Départemental 63.

Pour information, le Grand Départ a été reçu 4 fois en Auvergne (dont Clermont-Ferrand, Issoire et Le Puy). **Il est rare qu'une petite commune soit à a fois arrivée et départ d'une étape**. C'est aussi la première fois qu'il y a une conférence de presse organisée pour un grand départ.

Monsieur le Maire explique que des subventions et des soutiens financiers vont être demandés comme prévu (Conseil Départemental 63, COMCOM, communes traversées, entreprises).

Il a été demandé à la commune de définir le montant qu'elle va solliciter pour le Critérium et d'en faire la demande.

Pour rappel, le coût du Critérium pour la commune est estimé à 90.000 euros HT (hors frais de promotion et administratifs internes) soit 108.000 euros TTC (pas de récupération de TVA possible).

Monsieur le Maire propose de demander 58.000 euros HT au Conseil Départemental.

L'ensemble des présents valide ce montant.

La Région AURA finance directement la course, il n'y aura donc pas de financement pour la commune accordé par la Région.

Concernant la COMCOM du Sancy, la commune de Chastreix avait obtenu 15.000 euros l'année dernière. Trois COMCOM sont en fait traversées. **La COMCOM de Sancy Artense sera sollicitée.**

Les communes traversées avaient toutes répondues présentes l'année dernière. Les grandes communes avaient donné environ 1.500 euros chacune, les autres dans les 200 euros selon les informations de la commune de Chastreix.

Monsieur le Maire précise avoir à nouveau sollicité la Commune de Muroi, qui aura autant de retombées économiques et touristiques que Chambon du fait de l'évènement.

Le syndicat du Saint Nectaire, le SICTOM des Couzes, AXA, des Banques, etc.. pourraient par exemple être contactées. **Une liste devra être établie par les élus à cet effet en fonction des contacts de chacun.**

La commission animation propose qu'**une réunion publique de présentation du critérium** soit organisée à destination des commerçants, associations, administrés **une fois que l'on aura plus d'informations de la part de l'organisateur ASO.**

Monsieur Théo TALANDIER de LESPINASSE suggère **qu'un visuel fort soit installé au Lac** pour représenter le VELO.

4. TERRAINS MULTISPORT

Monsieur le Maire présente une possibilité actuelle de financement de terrain multisport (programme 2022 – 2024) :

- Financements destinés à des **équipements sportifs de proximité** (convention Agence Nationale du Sport – ANS).
- **Zones de revitalisation rurale éligibles (ZRR)** + zones peu équipées.
- Subvention maximum : **entre 50% et 80% d'aides publiques en 2022** (apport du porteur minimum : 20%).

En 2022, entre **60 et 65 % des dépenses prévisionnelles des projets présentés ont en fait été financées par l'ANS** (+ complément de la Région AURA d'environ 20%). Plafond de subvention 500.000 €, seuil minimal 10.000 euros

- **Pas de financement** des réseaux, des stationnements, de la voirie ou des aménagements périphériques.
- Obligatoire : **signature d'une convention d'utilisation et d'animation des équipements sportifs entre la commune et les utilisateurs** (associations, école, entreprise, etc..) précisant un planning où figurent :
 - o les créneaux prévisionnels réservés pour les signataires
 - o et les créneaux en accès libre au grand public (obligatoire).

Monsieur le Maire précise que la proximité d'une école ou d'un bâtiment public est un argument favorable à un tel projet.

Selon le type de projet les dépenses prévisionnelles peuvent atteindre 40 à 70.000 euros. La commune de Muroi aurait réalisé le sien pour environ 54.000 euros en 2016.

Pour l'instant aucune décision n'est prise par le Conseil Municipal à ce sujet. Il conviendra le cas échéant d'étudier la faisabilité ultérieurement en fonction des projets déjà en cours ou finalisés.

La Mairie d'Olby a également monté ce type de projet. Il sera possible de se rapprocher d'elle le moment venu.

5. DELEGATION DE SERVICE PUBLIC CAMPING LES BOMBES

Monsieur le Maire rappelle les dates :

- Terme du contrat actuel : la convention en cours s'achève **le 31 décembre 2023.**
- Mise en ligne des documents sur le site e-marchespublics.com : **14 novembre 2022.**
- Date limite réception des candidatures et offres fixée au **20 janvier 2023 à 12H00.**
- **Au 20 janvier 12H00, clôture des candidatures.**

Un tableau récapitulatif est présenté :

Nombre de retraits de dossier	21
Nombre d'entreprises ayant posé des questions	5
Nombre de questions posées en ligne différentes	19
Nombre de documents complémentaires recherchés et mis en ligne durant la consultation	12
Nombre d'entreprises lors de la visite le 11 janvier 2023	8
Nombre de dossiers déposés à étudier	6

Les prochaines réunions fixées auront lieu en présence de Maître Anne MARION, avocate :

- Commission DSP, ouverture des plis et analyse première des candidatures : **13 février 2023 à 14H00.**
- Commission DSP, étude des offres : **15 mars 2023 à 14H30.**

Le délai nécessaire entre l'ouverture des plis et la deuxième commission est d'environ 4 semaines (temps d'élaboration d'une grille d'analyse, d'analyse de chaque offre et de rédaction d'un rapport argumenté).

Monsieur le Maire précise que Maître Anne MARION intervient sur le volet juridique. Cette dernière n'analyse pas le contenu des offres sur les aspects **marketing** (communication, positionnement touristique), **économiques / organisationnels** (informations manquantes, cohérence, comparatif avec existant, prise en compte des attentes de la commune, etc.) **et financiers**. Il est ensuite possible de recevoir certains candidats en entretien lors d'une phase 3 (optionnelle selon les résultats de l'analyse menée).

Il convient donc de décider si cette étude approfondie des offres sera menée par les élus, en fonction du temps et des compétences de chacun ou par un intervenant extérieur.

Dans tous les cas, **une réponse argumentée devra pouvoir être apportée aux candidats** qui ne seront pas retenus afin de respecter la procédure de recherche de gestionnaire dans le cadre de la DSP. Monsieur le Maire précise que quelle que soit la solution choisie, **il est nécessaire que la commune ne se voit pas opposer un problème de procédure ou d'analyse d'offre.**

Monsieur le Maire précise qu'Anne MARION travaille parfois avec un consultant spécialisé dans le tourisme, Monsieur Franck JUILLARD. Ce dernier a été contacté afin de savoir quel coût représenterait un accompagnement à l'analyse des offres et éventuellement aux entretiens optionnels (phase 3).

L'offre tarifaire de Monsieur Franck JUILLARD est présentée en séance. Le montant global de la prestation variera en fonction du nombre d'offre à étudier en profondeur au sortir de la réunion d'ouverture des plis et de première analyse.

Détail phases	Budget		
	Nb de jours	Prix H.T. / jour	Total HT
PHASE 0			
Réunion de lancement / ouverture des plis	0,5	800,00	400,00
PHASE 1			
Forfait mise en place mission (étude DSP en cours + grille d'analyse)	1,00	800,00	800,00
Analyse offre + rapport (par offre étudiée)	1,00	800,00	800,00
Réunion rendu phase 1	0,50	800,00	400,00
PHASE 2			
Forfait audition / négociation + rapport (par audition réalisée)	0,50	800,00	400,00
Réunion rendu phase 2	0,50	800,00	400,00
AUTRES OPTIONS :			
Réunion supplémentaire (1/2 journée Clermont-Fd ou Chambon-sur-Lac)	0,5	800,00	400,00
TVA en sus			+20%

Etant donné le temps imparti et la technicité nécessaire, la solution d'analyse en interne par les élus est abandonnée. Les membres du Conseil Municipal souhaitent que la commune soit protégée **mais d'autres consultants tourisme, si possible locaux, devront être contactés rapidement afin de comparer leurs prestations et leurs tarifs avec ceux de Monsieur Franck JUILLARD.**

Vu les dates fixées pour l'ouverture des plis et la deuxième commission, le **Conseil Municipal donne tout pouvoir aux membres de la commission DSP pour choisir le consultant qui réalisera l'analyse après réception des autres propositions.** Son intervention en phase 3 (entretiens) dépendra des besoins.

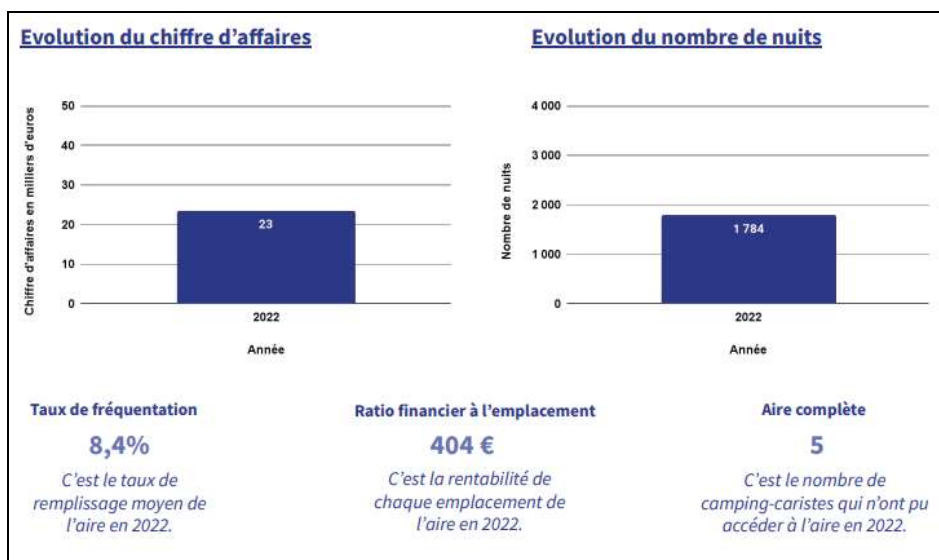
6. CAMPING CAR PARK

Monsieur le Maire précise que la redevance 2022 versée par Camping Car Park s'élève à **10.921,01 € HT.**

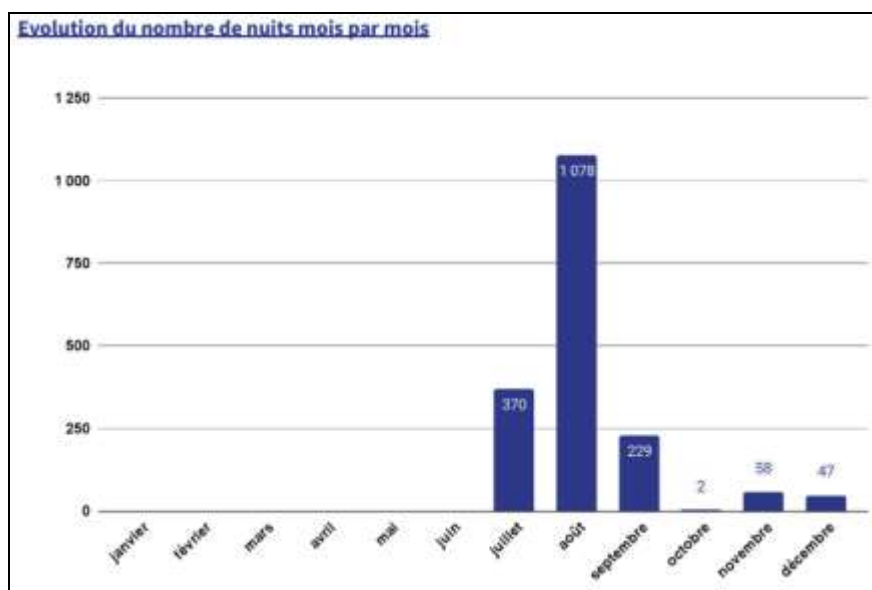
Il précise **qu'une négociation est en cours concernant le coût énergie entre les communes locales clientes et l'entreprise Camping Car Park.** Pour rappel le montant d'électricité réglé s'élève à **2 619,89 € TTC** à fin décembre 2022.

Il est rappelé que **des devis de signalétique devront être demandés**, afin que l'aire de Camping Car soit mieux signalée.

L'entreprise Camping Car Park a envoyé le rapport d'activité le 23 janvier 2023. Quelques extraits ont été visionnés en séance :



Monsieur le Maire précise que localement, disposer d'un Camping Car Park, doit aussi être vu comme **un service complémentaire et un moyen d'éviter certains stationnements prolongés inadaptés.**



7. AVANCEMENT DES TRAVAUX DU BOURG ROUTE DU MONT DORE

Monsieur le Maire précise qu'avec l'arrivée de la neige, les travaux ont été un peu repoussés. Un point va être réalisé avec l'entreprise COUDERT et GEOVAL, notamment au sujet de l'enveloppe végétalisation pour laquelle il devrait y avoir des moins-values.

8. AVANCEMENT DOSSIERS / PROJETS ET SUBVENTIONS

Monsieur le Maire fait un point d'avancement des dossiers :

- **Sanitaires Chaudfour** : dépenses réelles HT : 25.920 €. Total des subventions reçues : 18.144 € (soldes COMCOM et DETR). En attente de décision : 2.592 € (Conseil Régional).
- **Sanitaires Les Rives** : dépenses réelles HT : 22.920 €. Total des subventions reçues : 13.316 € (soldes COMCOM et DETR). En attente de décision : 3.420 € (Conseil Régional).
- **Camping Car Park** : dépenses réelles : 236.282 €. Total des subventions reçues : 6.000 € (solde COMCOM), En attente 121.477 € prévisionnels (versement solde demandé au CD63). En attente de décision : 66.886 € (Conseil Régional).
- **Aménagement espaces publics Rte du Mont Dore** : dépenses prévisionnelles : 163.020 € HT. Avance DETR demandée et versée : 14.238 €. Avance FIC demandée en attente.
- **STEP Montmie** : dépenses réelles : 45.900 € HT (prévisionnel déposé : 53.900 € HT). Accord du CD63 reçu le 14/12/2022 pour 18.865 € (soit 35 % de 53.900). Solde de la subvention à demander sur facture réglée.
- **Assainissement rue des Anciens combattants** : dépenses prévisionnelles globales : 115.000 € HT. Accord CD63 eaux pluviales reçu pour 21.700 € (plafonnés, 31.000 demandés) et accord travaux anticipés. En attente des accords du CD63 eaux usées et de l'Agence de l'eau (+ accords travaux anticipés demandés).

Monsieur le Maire précise que **le montage d'un nouveau dossier de demande de subventions sera peut-être nécessaire pour la réalisation des bordures notamment**. Des contacts seront pris avec les partenaires pour information à ce sujet.

Monsieur le Maire évoque ensuite les nouveaux dossiers de demandes de subventions à monter et à déposer :

- **Mur Rabany** : Fondation du patrimoine (à transmettre au GRAP avant fin mars 2023).

Par contre, Monsieur le Maire propose que **le dossier global d'entrée du Bourg**, qui reste peu défini à ce jour, soit reporté étant donné le nombre de projets à réaliser et la réponse non reçue du Conseil Régional sur la fiche projet envoyée. **Le Conseil Municipal décide de reporter ce projet à plus tard. Le GRAP et les Animés en seront informés.**

- **Réhabilitation bâtiment Mairie** : Dépenses prévisionnelles : **867.856,40 € HT** selon la nouvelle estimation intégrant aussi le 1^{er} étage, des travaux de réseaux (eau, chauffage, etc.).

Financeurs possibles :

- **Conseil régional** : commission en mars a priori
- **FIC** + bonus énergie (à déposer avant le 15 mars)
- **DETR** + bonification énergie (à déposer avant le 8 février)
- **Fond verts** (à déposer avant le 8 février) : nouvelle subvention.

Monsieur le Maire précise que la commune aura utilisé la quasi-totalité du FIC disponible sur les quatre prochaines années si le dossier de la Mairie est accepté par le Conseil départemental.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents de déposer le dossier de réhabilitation de la mairie présenté auprès des partenaires financeurs susmentionnés en prévoyant un reste à charge de 20% pour la commune soit 173.571,28 euros (conformément à une subvention totale maximale possible de 80%).

DETR 2023 – Puy-de-Dôme	Collectivité	COMMUNE DE CHAMBON SUR LAC
	Opération	REHABILITATION MAIRIE
	Date de début	23/10/2023
Annexe 2 – Plan de Financement	Date de fin	21/07/2024

Coût estimatif de l'opération	
Poste de dépenses <small>(Les montants indiqués dans chaque poste de dépense doivent être justifiés par des devis ou un estimatif détaillé du maître d'oeuvre)</small>	Montant prévisionnel HT
Honoraires de maîtrise d'œuvre (architecte - économiste - bureaux d'études)	89 656,40 €
Honoraires contrôle technique et coordonateur SPS	11 900,00 €
ENEDIS	2 500,00 €
ORANGE	1 500,00 €
SUEZ	2 500,00 €
Lot Désamiantage	19 800,00 €
Lot terrassement - VRD - Aménagement paysager et végétalisé - Sol perméable etc.	41 700,00 €
Lot Gros œuvre - enduits façade - démolition, etc.	191 100,00 €
Lot Consolidation des sols (procédé Uretek)	74 000,00 €
Lot Traitement contre l'humidité des murs (Mur Tronic)	14 000,00 €
Lot Charpente - Couverture - Zinguerie	3 300,00 €
Lot Menuiserie extérieures et intérieures	92 400,00 €
Remplacement menuiseries en R+1	28 000,00 €
Lot Metallerie - Serrurerie	25 800,00 €
Lot Cloisons sèches - doublages - Isolation - Faux plafonds	47 600,00 €
Lot Carrelage - Faïence	18 700,00 €
Lot Peinture	17 000,00 €
Peinture menuiseries neuves en R+1	1 400,00 €
Lot Plateforme Elevatrice	20 000,00 €
Lot Plomberie - Chauffage (dont suppression fioul et installation pompe à chaleur pour R+1 et RDC) - Ventilation	120 000,00 €
Lot Electricité	45 000,00 €
Coût HT	867 856,40 €

- **Adressage** : dépenses prévisionnelles : **13.765,54 € HT** (incluant devis SIGNA CONCEPT pour la phase d'accompagnement conseil déjà évoquée en Conseil Municipal (6.496,24 € TTC) et la livraison de panneaux de rue et poteaux hors zones Bourg et Lac (10.022,40€ TTC selon estimation à affiner ultérieurement).

Ce type de dossier peut maintenant obtenir des financements : **40 % FIC et 30% DETR** (conseil + plaques de rue + poteaux). Monsieur le Maire propose de déposer ce dossier en priorité 2 (priorité 1 : mairie).

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents de déposer le dossier Adressage présenté en priorité 2 auprès des partenaires financeurs susmentionnés, selon le montant de dépenses prévisionnel et les taux de subventions possibles évoqués. Le reste à charge prévisionnel pour la commune hors pose serait de 4.129,66 € HT (30%).

Monsieur le Maire rappelle que **la réalisation de l'adressage, qu'il y ait obtention de subventions ou pas, est obligatoire.**

Il rappelle les principales étapes :

- **Réunion avec SIGNA / cohérence nom des voies choisies et lancement**

➔ **Délibération à prendre ensuite sur le nom des voies + plans : nécessaire de valider les extrémités des voies** : noms des voies concernées, référence des arrêtés associés pour la numérotation, liste des libellés de voies existants mais modifiés, liste des nouveaux libellés de voies, liste de l'ensemble des noms de voies validés y compris pour les voies existantes et non modifiées, repères physiques d'extrémité de voie.

- **Intervention SIGNA sur le terrain** : ➔ **Arrêtés de numérotation à prendre ensuite + type de plaques le cas échéant**
- **Information des administrés** : courriers et attestations de changement d'adresse
- **Informations des administrations** : transfert à base adresses nationale (BAN), service national d'adresse de la poste (numéro HEXACLE fibre), etc...

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents de lancer l'adressage dès que possible et quand les partenaires financeurs auront donné leur autorisation pour de démarrage anticipé de la démarche.

9. NOUVEAU PPRI : REPONSES AUX QUESTIONS POSEES

Monsieur le Maire précise que la Mairie a reçu les réponses aux questions posées par les élus. Ces dernières ont été posées aux personnes de la DDT venues en réunion pour la présentation du nouveau PPri. Elles sont lues en réunion :

QUESTION 1 : Le long de la RD996, vers le camping du pré-bas (vareennes) vers la piscine, il existe une entrée d'eau à proximité : pourriez-vous nous expliquer pourquoi ?

Réponse de la DDT : « Sur ce secteur, il y a une petite dépression dans le modèle numérique de terrain. La modélisation prévoit entre 10 et 15 cm d'eau sur la route. Il y a donc un débordement possible au-dessus du trottoir vers la piscine ».

QUESTION 2 : Le cours d'eau quitte son lit au niveau de la digue du camping du pré-bas (vareennes) et entre dans le camping : pourriez-vous svp nous indiquer pourquoi ? Une réhausse de la digue serait-elle à prévoir ?

Réponse de la DDT : « [...] L'inondation du camping est principalement liée au scénario avec effacement du remblai situé entre le ruisseau et le camping.

En ce qui concerne l'éventuel réhausse du remblai situé entre le camping et le ruisseau, le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) Loire Bretagne précise [...]

[...] Aussi si vous envisagez de réhausser la digue il vous appartiendra de réaliser des études démontrant que le nouveau dispositif ne diminue pas les capacités d'écoulement ou de stockage des eaux issues d'une crue et n'a pas d'impacts négatifs en amont ou en aval de l'aménagement. »

QUESTION 3 : Devant les commerces du Lac, une nappe d'eau qui n'est pas rattachée à autre chose apparaît. De quoi vient-elle ? L'eau remonterait elle des avaloirs ? La nappe d'eau est bien continue : les deux zones d'aléa moyen sont reliées par une zone d'aléa faible.

Réponse de la DDT : « La rue devant les commerces peut être inondée soit par débordement du lac soit par débordement du ruisseau de Quancouve (débordement au niveau de la traversée de la D996 qui ruissèle sur la D996 jusqu'au-devant des commerces). Une remontée de l'eau du lac par les avaloirs est également possible. »

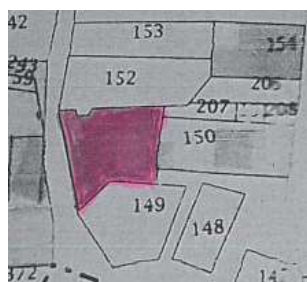
10. BULLETIN MUNICIPAL

Monsieur le Maire indique que le bulletin municipal a été imprimé en 250 exemplaires (coût : 559,40 € TTC) et distribué (La Poste : 68,10 € TTC). Coût total : 627,50 € TTC
Un PDF allégé sera mis en ligne sur le site internet.

11. DEMANDES ET DOSSIERS ADMINISTRÉS

A. M ET MME THOREAU

Monsieur le Maire évoque la demande de Monsieur et Madame THOREAU qui souhaiteraient acquérir la parcelle communale entre la parcelle ZO152 et la ZO 159 à Moneau Grand, afin de pouvoir y installer éventuellement un petit garage.



Les membres du Conseil Municipal se posent la question de l'accès pour les autres riverains. Certains d'entre eux ont déjà indiqué que cela leur poserait des problèmes.

Eu égard au problème d'accès et aux potentiels problèmes qu'il pourrait engendrer pour les riverains, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de rejeter la demande de Monsieur et Madame THOREAU. La parcelle communale ne sera donc pas vendue.

B. M ET MME UBERTY

Monsieur le Maire explique que Monsieur et Mme UBERTY souhaitent la création d'un accès propre.

Madame Amélie PANCRACIO explique que leur terrain est actuellement encloué (pas de voie publique existante). Un permis de construire peut être refusé de ce fait. Monsieur et Madame UBERTY souhaitent donc acquérir une partie du domaine public, ce qui sous entendrait de créer un accès sur la partie publique à leurs frais pour réaliser une rampe d'accès.

Un mail leur a été adressé par la Mairie afin de leur préciser qu'une délibération du Conseil Municipal était nécessaire avant réalisation de tous travaux sur la zone publique.

Une autre possibilité consisterait à ce qu'ils contactent leur voisin afin qu'il leur laisse un droit de passage sur son terrain.

Etant donné que la rampe qui serait créée passe sur le drain existant, qu'un emplacement possible existe sur la zone et qu'une autre possibilité existe pour régler leur problème d'accès, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de rejeter la demande d'achat de la partie de domaine public.

C. TRAVAUX Monsieur Marc JULIEN

Monsieur Marc JULIEN a réalisé un abri couvert en tuile rouges dans le Bourg. Monsieur le Maire explique lui avoir indiqué que **le toit n'était pas conforme** : le Bourg étant en zone de monument historique le toit doit être **en ardoise ou en loses**.

Par ailleurs, un courrier lui a été adressé afin qu'il dépose une déclaration de travaux pour régulariser la construction de cet abris.

D. TINY HOUSE SANCY RESORT - Moneau

Un courrier a été adressé à l'entreprise Sancy Resort afin qu'elle dépose une déclaration de travaux pour régulariser la construction de la Tiny House qu'elle a effectuée. La déclaration préalable de travaux a été déposée ce jour et va être adressée à la DDT Issoire.

12. ANIMATION

Monsieur Théo TALANDIER indique avoir reçu une proposition d'animation de l'entreprise **AUVERTAG** pour cet été. L'emplacement souhaité est celui anciennement occupé par les Galopins du Sancy. L'entreprise propose **des Lasers Games en plein air**. A priori il n'y aurait pas d'impact environnemental, mais la question du bruit engendré doit être abordée avec l'entreprise.

Le Conseil Municipal ne prend aucune décision à ce jour concernant cette animation, dans l'attente de plus amples informations.

13. DEVIS ET CONVENTIONS RECUS

A. SUEZ : MONALEIX : ELEVEMENT DE 2 HYDRANTS INCENDIE

Monsieur Maire indique qu'il a été demandé un devis pour estimer **le coût de l'enlèvement de deux hydrants incendie sur Montaleix**, hydrants qui ne sont plus aux normes. Ils ne sont plus réellement nécessaires, mais la commune est dans l'obligation de les réparer ou de les retirer.

Le devis de SUEZ, qui s'élève à **1.963,18 € TTC**, est présenté en séance.

Le Conseil Municipal décide pour l'instant d'attendre la décision des habitants de Montaleix quant à la possible dissolution de l'ASA de Montaleix. Selon leur choix, le SME pourra peut-être les démonter.

B. CONVENTION TERRITOIRE D'ENERGIE : OPTIMISATION DES SYSTEMES DE GESTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire indique avoir reçu une convention d'« optimisation des systèmes de gestion de l'éclairage public » de la part de Territoire d'Energie. Plusieurs secteurs sont concernés dont le Bac, le Cheix, Serette, Berlaire, Champsiaux, le buron de Chaudefour, etc.

Le montant des travaux s'élève à **13.000 € HT** et le reste à charge pour la commune serait de **1.300 €**.

Le Conseil Municipal pense qu'il convient, avant de signer la convention proposée, de faire un état des lieux avec le SIEG afin d'étudier le bien fondé de certains éclairages présents. Un rendez-vous sera pris avec le SIEG dans le cadre de la commission travaux.

C. CONVENTION TERRITOIRE D'ENERGIE : LED TRANCHE I

Monsieur le Maire indique avoir reçu une convention pour la Tranche I de la réfection de l'éclairage public en LED. Elle prévoit le remplacement des globes actuels.

Le montant des travaux s'élève à 79.000 € HT et le reste à charge pour la commune serait de 39.527,84 € (50% du montant + éco taxe).

Les élus souhaitent connaître **le gain généré en termes d'énergie par ces travaux et si d'autres tranches sont prévues (à quelles échéances). Il convient d'attendre les éléments du budget 2023 avant de prendre une décision pour la convention.**

14. CCAS

Disparition du CCAS :

Une réunion du CCAS a eu lieu il y a 3 semaines environ. Le CCAS sera maintenant sur le Budget de la Commune, ce qui sous-entend que chaque fois qu'il y aura une dépense ou une recette en lien avec les activités anciennement liées au CCAS, il conviendra de le préciser clairement à la Trésorerie.

Création d'une commission d'action sociale CCAS :

Une commission d'action sociale doit être créée, la commune se voyant attribuer les anciennes fonctions du CCAS.

Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité que cette dernière sera constituée des anciens membres du CCAS.

- **4 élus municipaux :** Monsieur Emmanuel LABASSE (Maire), Madame Pauline BOUCHEREAU, Madame Camille MARTIN, Monsieur Sylvain CREGUT
- **4 représentants administrés :** Madame Valérie BABUT (représentant des associations familiales UDAF), Madame Marie Jeanne FOURNIER (représentant des retraités et personnes âgées), Monsieur Alain PLAZENET (représentant des personnes malades et handicapées), Madame Marie-Laure DA CRUZ (représentant d'association qui œuvre dans le domaine de l'insertion).

Animations :

Madame Camille MARTIN précise qu'il faudra penser à intégrer au budget 2023 l'organisation du **repas de la commune, destiné notamment aux personnes du 3eme âge.**

Elle précise que le CCAS / la nouvelle commission d'action sociale va organiser prochainement un concours de belote au profit de l'action sociale CCAS.

15. QUESTIONS DIVERSES

A. DEMANDE AUVERGNE MONGOLFIERE

Monsieur le Maire précise que l'entreprise AUVERGNE MONGOLFIERE souhaite utiliser une parcelle située à Chambon pour son activité (atterrissage de montgolfières). Le message de l'entreprise est lu en séance.

La parcelle en question appartient à un administré, il convient donc que l'entreprise obtienne son accord à ce sujet.

Si le propriétaire donne son accord, le Conseil Municipal ne s'oppose pas au projet.

B. DEMANDE AUVERGNE TT LOISIRS

Monsieur le Maire fait lecture de la demande de l'entreprise TT Loisirs qui souhaite obtenir une autorisation de circulation avec des petits véhicules 4x4 sur les chemins de la commune.

→ Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents de donner l'autorisation à TT LOISIRS en demandant une remise en état des chemins en cas de dégradation de leur fait.

C. CONSOMMATION D'ELECTRICITE DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire alerte sur la consommation électrique de la Maison des Associations constatée entre le 21/10 et le 21/12/2022 **qui s'élève à plus de 2.000 euros.**

Un électricien va venir pour vérifier s'il y a un problème. Dans tous les cas une solution devra être trouvée afin de réduire la consommation. Des devis vont être demandés.

D. COMMISSIONS FINANCES

Les dates des prochaines commissions finances, en vue de la réalisation du budget 2023, ont été fixées en séance.

E. INTERVENTION VARENNE EN MOUVEMENT

Monsieur LEOTY, Président de l'association Varennes en Mouvement, intervient afin de présenter le dossier déposé pour l'appel à projet du « Budget écologique et citoyen ». Pour information, 77 projets ont été présentés, **5 ont été validés puis financés en 2023 sur le Sancy dont celui de l'association** de Chambon sur Lac (classé globalement 10^e sur 77).

Le projet concerne **les circulations douces autour des Vestiges de Varennes**. Il prévoit notamment l'intervention d'Avenir Insertion et du Lycée Agricole de Rochefort Montagne, de tailleurs de pierres et paysagistes et de Météauvergne pour les prises de vues d'avancement.

Le calendrier des travaux pour 2023 est consultable en ligne.

21h30, la séance est levée.